

**Projet éducatif 2019-2022**



**École  
St-Charles**

**Une approche éducative par la  
nature**



## **TABLE DES MATIÈRES**

**Mise en contexte**

**Portrait de l'école**

**Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement**

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 Encadrements légaux

## Mise en contexte

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Pour parvenir à l'élaboration du projet éducatif à l'école Saint-Charles, le comité de pilotage était composé de trois enseignants, d'un parent membre du conseil d'établissement et de la direction d'école. Les travaux ont été présentés au comité de gestion, au conseil d'établissement et en assemblée générale du personnel de l'école.

Les parents et le personnel de l'école ont pu répondre à un questionnaire en ligne. Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle et du 3<sup>e</sup> cycle ont été consultés par un questionnaire en format papier qu'ils ont complété dans la classe sous la supervision de leur enseignant.

## **Mission**

L'école Saint-Charles rend possible la réussite scolaire de tous les élèves afin qu'ils deviennent l'énergie renouvelable de leur milieu, en leur offrant l'acquisition de connaissance et de compétences, en développant leur sentiment d'appartenance et en assurant un environnement éducatif adapté à leurs intérêts, à leurs aptitudes et à leurs besoins.

## **VISION**

Étant donné sa situation géographique privilégiée, l'école Saint-Charles développera des individus bienveillants, sains de corps et d'esprit et favorisera une conscience sociale et environnementale chez les élèves.

## **VALEURS**

### **Responsabilité**

Ici à l'école, je suis une personne qui tient ses engagements de manière professionnelle et éthique, tout en répondant de ses actes.

### **Respect**

Ici, à l'école, je suis une personne qui manifeste de la considération envers elle-même, les autres, le matériel et l'environnement, de façon bienveillante et en faisant preuve d'ouverture d'esprit.

### **Collaboration**

Ici à l'école je suis une personne qui fournit les efforts nécessaires visant l'atteinte d'un but commun, en participant activement et en communiquant adéquatement avec les personnes qui m'entourent.

## **Le portrait de l'école (en date du 30 septembre 2018)**

L'école accueille 68 élèves (chiffre exact au 30 septembre 2018) de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année en leur offrant des services d'enseignement préscolaire et primaire. L'indice de milieu socio-économique (IMSE) de notre école est de dix. L'équipe-école est composée de 4 titulaires, 3 enseignants spécialistes, une enseignante en orthopédagogie et une éducatrice spécialisée. Les différents services professionnels sont offerts par une orthophoniste, une psychologue et une psychoéducatrice. On y retrouve également 2 éducatrices en service de garde, une secrétaire, un concierge et une direction d'établissement.

Les élèves de l'école Saint-Charles sont tous en classe multi âge et proviennent des secteurs de St-Ambroise, Shipshaw, Bégin et Saint-Charles. Depuis 2006, le programme plein air fait la fierté de la communauté et rassemble les acteurs du milieu scolaire et communautaire dans un but commun, la réussite des élèves.

La réussite des élèves de l'école Saint-Charles est au cœur des préoccupations de tous les intervenants. Notre équipe-école est très engagée et dévouée. Le professionnalisme, la collaboration et le respect sont des valeurs qui sont partagées par l'ensemble du personnel. La formation continue occupe une place importante dans le développement professionnel de l'ensemble du personnel. Le dépistage des difficultés d'apprentissage est une force omniprésente dans notre établissement. Les énergies sont regroupées pour trouver et maintenir des projets novateurs et rassembleurs en associant partage et ouverture d'esprit. De par sa proximité avec la nature, l'école Saint-Charles offre aux élèves un projet axé sur le plein air qui favorise le développement moteur, intellectuel et social par diverses activités.

Plusieurs méthodes pédagogiques sont mises de l'avant, tels que l'apprentissage réciproque, les stratégies de lecture ADEL, les dictées innovantes, les ateliers d'écriture, les centres mathématiques, l'échantillonnage Étalon, les 5 au quotidien et la pédagogie par projet.

<b>Enjeu</b>	<b>Cohérence avec le PEVR</b>	<b>Orientation</b>	<b>Objectif (Juin 2022)</b>	<b>Situation actuelle (juin 2018)</b>	<b>Cible (Juin 2022)</b>	<b>Indicateur</b>
<b>Bien-être physique et psychologique des élèves</b>	Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	Faire bouger les élèves dans un milieu naturel.	Maintenir en moyenne 60 minutes d'activité physique par jour.	Les élèves font en moyenne 60 minutes d'activité physique par jour à l'école.	Les élèves font en moyenne 60 minutes d'activité physique par jour à l'école.	Le nombre de minutes par jour d'activité physique à l'école.
<b>La réussite de tous les élèves.</b>	Augmenter à 84 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4e année du primaire d'ici 2022.	Augmenter les compétences en français lecture.	Augmenter de 3,5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4e année.	Taux de réussite de 62,5 % à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4e année du primaire.	Taux de réussite de 66 % à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4e année du primaire.
<b>La réussite de tous les élèves.</b>	Porter à 85,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année d'ici juin 2022.	Augmenter les compétences en français écriture.	Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français écriture de 4e année du primaire.	Taux de réussite de 75 % à l'épreuve obligatoire de français écriture de 4e année du primaire.	Taux de réussite de 80 % à l'épreuve obligatoire de français écriture de 4e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français écriture de 4e année du primaire.
<b>La réussite de tous les élèves.</b>	Augmenter à 83 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre de 6e année du primaire d'ici 2022.	Soutenir le développement en mathématique	Maintenir le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre du 3e cycle.	Taux de réussite de 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre du 3e cycle.	Taux de réussite de 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre du 3e cycle.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre du 3e cycle.

# ANNEXE 1

**LA LIP (LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE) PRÉCISE QUE LE PROJET ÉDUCATIF D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DOIT TENIR COMPTE DES OBLIGATIONS SUIVANTES :**

- **(LIP, articles 37 et 97.1) :**
  - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire.
  - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
  - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
  - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
  - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la Commission scolaire ;
- **Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école** (LIP, article 37.3) ;
- **Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire et du plan stratégique du Ministère** (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- **Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la Commission scolaire et le Ministère** (LIP, article 459.3) ;
- **Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire** (LIP, articles 37 et 97.1).